



Brève de - 2025-05-07T16:00:01+0200

Soumis par xavier.derauli... le mer 07/05/2025 - 16:00

Texte

? Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune. Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s'inscrire à un examen (bac, permis de conduite...).

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

Date publication

mer 07/05/2025 - 16:00

Source URL: <https://encommun.montpellier.fr/node/4063>